



AIDE MEMOIRE DU 6^{ème} COMITE CONJOINT DE SUIVI DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE FLEGT

23 avril 2014

Le sixième Comité conjoint de suivi de l'Accord (CCS) s'est tenu dans la salle 635 du MINFOF. Il avait pour objectif de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APV depuis la 5^{ème} réunion du CCS qui s'est tenue le 5 décembre 2013 à Yaoundé au Cameroun et de proposer des résolutions pour le prochain Conseil conjoint.

1. Introduction, approbation de l'ordre de jour

Après le mot d'introduction et de bienvenue du Secrétaire Général du MINFOF, Monsieur Denis KOULAGNA KOUTOU, Monsieur Thibaut PORTEVIN, Chargé de Politiques à la Direction Générale DEVCO de la Commission européenne, par ailleurs co-président de séance a souligné l'importance du CCS comme opportunité d'échanger sur les thèmes de la gouvernance forestière dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord. Il a rappelé l'intérêt de la partie européenne pour la participation du secteur privé et de la société civile dans le Comité national de suivi (CNS) et le CCS comme « marque de fabrique » de l'approche participative de l'APV. Monsieur Karl RAWERT, Chef de Section à la Délégation de l'Union européenne à Yaoundé, a également prononcé une brève allocution d'introduction pour se présenter étant donné le fait qu'il a récemment pris son poste au Cameroun.

L'ordre du jour de ce sixième CCS a été approuvé après une légère modification concernant la position du passage de l'Auditeur Indépendant du Système (AIS).

La liste des participants est jointe en annexe 2

2. Nomination des rapporteurs

Un secrétariat conjoint a été désigné composé de Monsieur Belinga Salomon Janvier du MINFOF pour la partie camerounaise et de Monsieur Pichet Thomas de EFI pour la partie européenne.

Points d'information

3. Conclusion de la réunion du dernier CNS

La partie camerounaise a présenté le compte rendu des travaux du Comité national de suivi de l'Accord (CNS) qui s'est réuni le 15 avril 2014 :

- a. Le CNS a recommandé au MINFOF de résoudre le problème d'archivage des documents suite aux résultats intermédiaires de l'AIS sur la collecte desdits documents ;
- b. Le CNS a engagé le MINFOF (La Direction des Forêts), en partenariat avec le MINEPDED et le MTSS de prendre toutes les dispositions pour délivrer les premiers certificats de légalité au plus tard en juin 2014 ;
- c. Le CNS a recommandé au MINEPDED et au MINTSS, à adopter une validité des documents à un rythme semestriel et annuel dans la délivrance des attestations selon les titres conformément l'arrêté n°0004/MINFOF du 07 Février 2013 ;
- d. Le CNS a engagé le MINFOF de mettre en place une sous-commission chargée du cadrage des activités menées par la société civile sur financement de l'UE, FAO et DFID pour s'assurer de la cohérence de celles-ci avec la mise en œuvre de l'APV/FLEGT
- e. Le CNS a recommandé aux autres administrations impliquées dans l'APV, de désigner en plus du représentant membre du CNS, un point focal qui sera chargé du FLEGT en général et de la mise à disposition des informations relatif au secteur concerné dans le cadre de la mise en œuvre l'Annexe VII.

Les deux parties prennent note des conclusions du CNS et se félicitent des travaux réalisés par les différentes parties prenantes en amont du CCS. Il a été convenu qu'à l'avenir le compte rendu du CNS serait soumis à l'avance aux membres du CCS.

➤ **Résolution 1** : *Les conclusions du CNS du 15 avril sont formellement enregistrées dans l'aide-mémoire du présent CCS.*

4. Point sur la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT par la partie européenne

- a. Avancée de la mise en œuvre du RBUE

La partie européenne a présenté un état des lieux de l'avancée de la mise en œuvre du Plan d'action FLEGT dans ses différentes composantes, notamment le Règlement bois de l'Union européenne (RBUE) et les négociations des APV. Il a été précisé que la liste des Autorités compétentes en charge de la mise en œuvre du RBUE dans les différents Etats Membres de l'UE est disponible à l'adresse suivante :

www.ec.europa.eu/environment/eutr2013/contacts/index_fr.htm

Des informations ont été aussi fournies concernant l'état des APV dans d'autres pays comme l'Indonésie et le Ghana qui enregistrent des progrès dans leur travail de préparation à l'émission d'autorisations FLEGT ainsi que le Myanmar qui a démarré des négociations formelles avec l'UE. Enfin, la partie européenne a tenu à souligner l'intérêt croissant du Parlement Européen sur l'état de mise en œuvre du processus FLEGT.

b. Suivi indépendant des marchés

L'initiative de suivi indépendant des marchés commanditée par l'UE et conduite par l'OIBT depuis janvier 2014 permettra à terme de suivre et d'analyser l'accès au marché européen des produits sous licences FLEGT en provenance des pays APV. La partie européenne tiendra la partie camerounaise informée de cette initiative.

➤ **Résolution 2**: *La partie européenne présentera lors du prochain CCS les premiers résultats du suivi indépendant des marchés.*

c. Etude de faisabilité de l'UE sur la gestion électronique des autorisations FLEGT par les Autorités compétentes des Etats membres

La partie européenne a informé du lancement d'une étude de faisabilité pour coordonner la gestion des autorisations FLEGT au niveau des différents Etats membres. Cette initiative permettra d'explorer les synergies éventuelles avec les pays APV.

La partie camerounaise a indiqué que la CITES a mis en place un nouveau système électronique qui permet de suivre les permis CITES émis. Cette initiative pourrait inspirer la démarche initiée par la partie européenne.

La liste des Autorités compétentes en charge de la gestion des autorisations FLEGT dans les différentes Etats membres de l'UE est disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/environment/forests/flegt.htm>

d. Revue du Plan d'Action FLEGT

Un processus de revue du plan d'action FLEGT va être lancé dans les prochains mois pour faire un bilan de la mise en œuvre de ce Plan d'action en vue de mettre à jour ses objectifs sur la base des nouveaux défis de la gouvernance forestière. Il est prévu que plusieurs des pays partenaires du plan d'action FLEGT seront consultés dans le cadre de ce processus.

- **Résolution 3** : La partie européenne informera la partie camerounaise des étapes envisagées dans la revue du Plan d'action FLEGT lors du prochain CCS.

5. Point sur le processus de Révision de la Loi et Textes d'application

La partie camerounaise a informé la partie européenne de la constitution d'un groupe de travail multisectoriel au niveau de la Primature pour discuter du projet de loi. D'autres secteurs d'activité sont également dans une logique de révision de leurs lois respectives. Il s'agit notamment du cadastre domanial, de l'agriculture, de la pêche et des industries animales ainsi que des mines. Ces nouvelles législations ont toutes des implications éventuelles sur la loi forestière. L'approche de la partie camerounaise est donc d'attendre que le processus de révision de ces cadres législatifs soit achevé avant de finaliser la loi forestière. Cette stratégie permettra d'éviter les superpositions et les contradictions éventuelles des différentes lois sectorielles.

La partie européenne a rappelé l'importance de la concertation avec les acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre de l'Accord. A ce titre, elle a indiqué que la société civile européenne l'avait sollicité pour le suivi de sa participation au processus de révision de la politique forestière, de la loi et de la rédaction des textes d'application correspondants.

La partie européenne a également interrogé la partie camerounaise au sujet de l'impact possible de la nouvelle loi sur le contenu de l'Accord et sa mise en œuvre.

La partie camerounaise a indiqué que selon le MINFOF la révision de la loi forestière a pris en compte les préoccupations de l'APV relatives aux peuples autochtones, aux changements climatiques et de la gouvernance. Cependant, au regard de la nouvelle loi, des modifications de l'APV devront certainement être envisagées.

- **Résolution 4** : La partie camerounaise mettra à la disposition de la partie européenne la Loi forestière une fois promulguée.

6. Développement du SIGIF 2

a. Application informatique

La partie camerounaise a présenté les avancées concernant le développement de l'application informatique SIGIF de deuxième génération

financé par le Fonds commun du PSFE. Trois soumissionnaires ont été présélectionnés. Le dépouillement des offres est prévu le 29 avril 2014. Le prestataire de service sélectionné aurait 6 mois pour développer l'application.

La partie européenne a rappelé la disponibilité d'EFI qui peut mobiliser une expertise technique en appui au MINFOF dans le cadre du Comité technique de suivi du développement du logiciel. Ce comité devrait être constitué avant la mobilisation du prestataire de service.

Les deux parties ont réitéré leur volonté de confier à EFI un mandat d'appui au MINFOF dans la mise en œuvre du SIGIF

➤ **Résolution 5** : *Le Comité technique de suivi (CTS) du développement du SIGIF devra être constitué avant la mobilisation du prestataire de service.*

b. Recrutement d'une assistance technique pour le déploiement du SIGIF

La partie européenne a indiqué qu'un avis d'appel d'offres de marché pour le recrutement de cette assistance technique a été publié en avril 2014 en Europe et le sera également au Cameroun la semaine prochaine. En termes de ressources humaines, le projet sera doté de 2 experts internationaux et 2 experts nationaux. Il sera financé sur les reliquats du 10^{ème} FED. Cette assistance technique devrait être opérationnelle en septembre/octobre 2014 en coordination avec les premiers développements du SIGIF initiés plusieurs mois auparavant.

La partie camerounaise a souhaité que l'Assistance Technique soit mobilisée autour des mois de juillet/août pour synchroniser ses activités avec le développement du SIGIF II.

La partie européenne a rappelé l'importance de mettre en œuvre cette assistance technique en phase avec le chronogramme du développement et de la mise en œuvre du logiciel. Idéalement, l'assistance technique devrait pouvoir être opérationnelle quelques mois après le démarrage du développement de l'application informatique.

7. Délivrance des Certificats de légalité :

- a. Suivi des actions du Ministère du travail (MINTSS) et du Ministère de l'environnement (MINEPDED) sur les procédures, les textes réglementaires et les attestations de conformité sociales et environnementales

La partie camerounaise a informé la partie européenne que les procédures de délivrance des attestations de conformité des opérateurs avec la réglementation du travail ont été mises en place. Le ministre de tutelle a pris une circulaire en –octobre 2013 afin de les rendre opérationnelles. A ce jour, 11 Attestations de conformité avec la réglementation du travail relatives à des UFA ont été délivrées. Le MINTSS a fait une demande auprès du Programme UE FAO FLEGT, en cours d'évaluation, pour vulgariser ces procédures auprès de ses agents et des opérateurs économiques.

La partie camerounaise a également indiqué que deux (02) Attestations de conformité environnementale ont été émises par le MINEPDED. Quatre (04) autres Attestations sont en cours de délivrance. Le projet financé par le Programme UE FAO FLEGT pour mettre en place les procédures de délivrance des attestations de conformité aux normes environnementales au MINEPDED connaît des retards pour son démarrage. La contractualisation de l'ONG CERAD, pour mener cette activité est imminente.

b. Situation des certificats de légalité

La partie camerounaise a indiqué qu'à ce jour, 11 demandes de Certificats de légalités émanant d'unités forestières d'aménagement (UFA) ont été reçues et 11 autres demandes concernant d'autres types de titres sont en attente de traitement au MINFOF. Les premières attestations de respect des normes environnementales et des normes de respect des normes sociales étant déjà délivrées, le MINFOF s'est engagées à délivrer les premiers Certificats de légalité d'ici juin 2014.

La partie européenne a indiqué que la délivrance des premiers certificats était une étape importante et invité la partie camerounaise à communiquer à ce sujet.

c. Evaluation des systèmes de certification privée en vue de la reconnaissance dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV

La partie camerounaise a indiqué que Bureau Veritas avait fait une demande d'agrément en qualité d'organisme certificateur et deux demandes de reconnaissance des certificats FSC et OLB. -. Un second organisme est sur le point de déposer une demande similaire.

8. Projet d'arrêté sur la gestion du contentieux dans le cadre du SIGIF 2

La partie camerounaise a informé qu'un projet d'arrêté a été développé par la Brigade Nationale de Contrôle (BNC) afin d'ancrer la gestion du contentieux

dans le SIGIF tel qu'indiqué dans l'APV. Une période de 15 jours a été donnée aux membres du CNS à partir du 15 avril pour commentaires avant soumission au Ministre pour signature.

La partie européenne a indiqué son attachement à la mise en œuvre de ce déclencheur des autorisations FLEGT et la nécessité de sa mise en œuvre au sein du SIGIF.

9. Mise en place du système d'Observation indépendante externe

La partie européenne a souligné l'importance de l'Observation indépendante externe (OIE) dans les mécanismes de soutien à la gouvernance forestière au Cameroun notamment en termes de renforcement de la crédibilité du régime d'autorisation FLEGT en développement. Elle a souligné la complémentarité de l'OIE avec l'Observation indépendante (OI) -effectuée par AGRECO-CEW qui a pris fin en décembre 2013 sous financement du 10^{ème} FED de l'UE.

La partie camerounaise a rappelé que l'OI fait partie des éléments de la stratégie nationale de contrôle du Cameroun. Cette OI étant tributaire des financements de l'UE amenuise de facto cette indépendance.

La partie camerounaise souhaite qu'il y ait une collaboration avec les OSC pour mettre en cohérence des actions à diligenter dans le cadre de cette observation indépendante.

L'ONG FODER a réalisé une présentation sur l'OIE et les relations institutionnelles avec les autres parties prenantes du secteur.

La partie camerounaise a souligné que le mandat de l'OI - dans sa dernière phase incluait une composante importante de formation des acteurs nationaux. Elle a également rappelé que l'OI soit régie par des règles précises, notamment en termes de collecte d'information et de diffusion dans le domaine public.

10. Mise en œuvre de l'Annexe VII sur les informations à rendre publiques.

La partie camerounaise a présenté les derniers développements concernant la mise en œuvre de l'annexe VII. Un grand nombre d'information est maintenant en ligne sur le site internet du MINFOF (<http://www.minfof.cm/apvcameroun/>). Un manuel de procédures a également été développé pour la mise à jour des informations et doit être finalisé avant d'être validé par le Ministre.

La partie camerounaise a indiqué que l'équipe d'experts mandatés a éprouvé un certain nombre de difficultés pour retrouver les informations listées dans l'Annexe VII. Les problèmes d'archivage et d'absence de documents originaux seront examinés au sein d'un groupe de travail au MINFOF afin d'y trouver des solutions (voir résolution 9).

La partie camerounaise a également indiqué que seules les informations ayant un caractère définitif devront être rendues publiques et que les informations intermédiaires devant seulement être archivés dans les différentes administrations.

La partie européenne a indiqué que la mise à disposition d'informations auprès du public permet de renforcer de manière générale la réputation du Cameroun en termes de transparence du secteur forestier mais également de fournir aux importateurs une source d'information dans le cadre de l'exercice de la diligence raisonnée en conformité avec le RBUE. La partie européenne a également encouragé la partie camerounaise à s'assurer de la mise à jour systématique et sur le long terme des informations mises à disposition du public.

- **Résolution 6** : Une version « conviviale » du guide de mise en œuvre de l'Annexe VII sur les informations à rendre publiques sera développée dans les prochaines semaines à l'attention des agents concernés du Ministère des Forêts et de la Faune, Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable et Ministère des Finances avec l'appui d'European Forest Institute(EFI).

11. Facilitateur FLEGT au Cameroun financé par la GIZ

La GIZ a rappelé le processus consultatif qui a permis de développer les termes de référence du Facilitateur de la mise en œuvre de l'Accord. La GIZ a indiqué engager très prochainement des consultations avec les principaux groupes d'acteurs pour la confirmation d'un candidat pressenti. Sous réserve de l'issue favorable de ces consultations, la contractualisation du Facilitateur pourrait avoir lieu prochainement.

La partie européenne s'est félicitée de ces développements, rappelant l'expérience positive des facilitateurs dans les autres pays mettant en œuvre un APV en termes de contribution à l'implication active des parties prenantes.

12. Procédures d'arbitrage

Faisant suite aux commentaires partagés fin 2013 par la partie camerounaise sur les procédures d'arbitrage, la partie européenne a indiqué que la cohérence suggérée par la partie camerounaise entre les textes de l'APV et de l'APE ne devait pas forcément se traduire par des textes similaires.

La partie camerounaise a souligné le lien entre l'APE et l'APV. Les deux parties ont convenu que les experts juridiques de l'UE et du Cameroun se concerteront directement afin de s'accorder sur la formulation adéquate des procédures d'arbitrage.

- **Résolution 7** : *Les experts juristes des deux parties se concerteront directement dans les prochaines semaines pour convenir d'une formulation consensuelle des procédures d'arbitrage de la mise en œuvre de l'Accord et en relation avec les APE.*

13. Projets d'appui au FLEGT

La partie européenne a présenté la liste des différents projets d'appui à la mise en œuvre de l'APV au Cameroun :

a. Projets UE FAO FLEGT en cours en 2014

- Soutien au développement du mécanisme de reconnaissance des certificats privés (MINFOF)
- Développement des procédures pour l'Attestation de conformité environnementale (MINEPDED et CERAD)
- Vulgarisation des procédures de l'Attestation de conformité avec la législation sur le travail – en cours d'approbation (MINTSS)
- Sensibilisation des opérateurs économiques sur les questions structurantes du FLEGT (GFBC)
- Projet de lutte anti-corruption, 3ème phase ITAC (FODER et TI-Cameroun)
- Observation indépendante externe (CED)
- Initiative régionale sur l'Observation indépendante (FLAG)

b. Projets sur les lignes budgétaires de l'UE en 2014

- Accompagnement de la fédération des forêts communautaires de la Kadey dans le processus d'obtention des certificats de légalité et de commercialisation du bois (CARFAD)

- Congo Basin VPA Implementation - championing forest peoples' rights and participation (Université de Wolverhampton - CIDT)
- Evaluation participative des impacts de l'APV FLEGT au Cameroun (CAJAD/FODER)
- Observatoire National des Conversions des forêts (CED)
- Soutien aux entreprises pour les sensibiliser aux exigences du RBUE et du SVL (NEPCon)

Il a été rappelé le défi de coordonner ces différentes initiatives entre elles.

- **Résolution 8** : *Les deux parties s'engagent à relancer les réunions de coordinations sur les projets financés sur le 10^{ème} FED, les lignes budgétaires de l'UE et le programme UE FAO FLEGT aux Organisations de la Société Civile pour s'assurer de la cohérence avec la mise en œuvre de l'APV.*

14. Point sur l'état de la mise en œuvre de l'APV

La partie camerounaise a présenté les progrès réalisés sur les activités urgentes et prioritaires depuis le dernier CCS du 05 décembre 2013. Les périodes de réalisation de certaines activités ont été revues afin de prendre en compte certains délais de mise en œuvre (voir Annexe 2).

- **Résolution 9** : *le suivi du plan d'activité 2014 devra se poursuivre lors des prochains CNS et CCS.*

15. Etat des besoins du Cameroun dans le cadre du 11ème FED

La partie camerounaise a brièvement présenté les axes sur lesquels elle souhaiterait un appui de l'UE dans le cadre de son prochain programme de coopération bilatérale du 11^{ème} FED. Il s'agit principalement des points portant sur la promotion des essences forestières, la mise en place d'un suivi du marché international du bois, l'industrialisation du secteur forestier, la poursuite de l'appui au mécanisme d'observation Indépendante du secteur forestier, les investissements en termes d'infrastructures au niveau des points de contrôle du bois, et les activités de sensibilisation et de formation.

La partie européenne a confirmé que le processus de dialogue et de négociation entre l'UE et le Cameroun continue à suivre son cours et que deux secteurs de concentration ont été identifiés, à savoir le secteur de la bonne gouvernance et le secteur du développement rural. La continuité de l'appui de l'UE au processus FLEGT au Cameroun est par ailleurs confirmée

16. Résultats intermédiaires de la mission d'évaluation de la conformité des titres forestiers et du scénario de référence sur les bois saisis par l'Auditeur indépendant du système (AIS)

La partie camerounaise s'est félicitée du travail réalisé par l'Auditeur indépendant qui a permis de mettre à jour de manière constructive certaines insuffisances dans la gestion des informations au niveau du MINFOF auxquelles il est prévu de remédier.

La partie européenne a souligné l'importance de tirer tous les enseignements des résultats à venir de l'étude de l'Auditeur indépendant.

Les deux parties se sont accordées sur la constitution d'un groupe de travail afin d'analyser les livrables de l'Auditeur indépendant et de réfléchir aux moyens de remédier aux insuffisances observées. Le groupe de travail se penchera également sur les difficultés similaires rencontrées par les experts en charge de la mise en œuvre de l'Annexe VII en termes d'archivage et de conformité des documents.

- **Résolution 10** : *un groupe de travail sera constitué afin d'analyser les résultats des études réalisées par l'Auditeur indépendant et proposer des recommandations pour les prochains CNS et CCS.*

17. Problématique du bois issu de la conversion des forêts

La partie européenne a de nouveau rappelé sa préoccupation quant à la problématique du bois issu de la conversion des forêts au Cameroun et a indiqué que depuis le dernier CCS du 05 décembre 2013, un certain nombre d'organisations de la société civile ont interpellé la Commission européenne, notamment sur le cas de SGSOC (Herakles Farms), au niveau de la légalité des bois issus du défrichage de 600 hectares réalisé en 2013.

La partie européenne s'inquiète de la possibilité qu'un produit bois exploité sous un permis (AEB, ARB, ou Vente de coupe) voit sa validité remise en cause par des soupçons sur la légalité de son attribution et ternisse ainsi l'image du processus de mise en œuvre de l'APV en cours. Elle réitère son invitation à dialoguer dans le cadre d'un groupe de travail afin de clarifier ces questions dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV.

Les parties européennes et camerounaises se sont accordées sur la création d'un groupe de travail ayant pour mandat d'analyser les éléments présentés dans les différents rapports publiés par des ONG sur le sujet et de développer des éléments de réponse aux remarques portées sur la question du bois issu de conversion.

- **Résolution 11** : *un groupe de travail sur la problématique du bois de récupération issu des projets de développement dans le contexte de l'APV sera constitué afin d'analyser les rapports publiés sur le sujet et de proposer des éléments de réponse.*

18. Plan d'action 2014 (MINFOF)

- a. Présentation et discussion des étapes institutionnelles et techniques avant la première délivrance d'autorisation FLEGT

La partie européenne a présenté les étapes préalables au début du régime FLEGT au Cameroun. Elles incluent notamment les éléments suivants :

1. Conduite de l'évaluation indépendante conjointe selon les critères définis à l'annexe VIII de l'Accord
2. Prise en compte satisfaisante des recommandations de l'évaluation indépendante conjointe
3. Approbation du rapport final de l'évaluation par le CNS, CCS et le Conseil
4. Transmission pour approbation du rapport final de l'évaluation au Comité FLEGT (Etats membres de l'UE)
5. Amendement du Règlement FLEGT (2005) indiquant le démarrage du régime d'autorisation FLEGT au Cameroun
6. Information sur le démarrage du régime d'autorisation FLEGT aux Autorités compétentes et aux services des douanes des Etats membres de l'UE

La partie européenne a indiqué qu'il était important de prendre en compte ces étapes dans le calendrier de préparation et de planification de l'émission des autorisations FLEGT.

La partie européenne a également partagé l'expérience de l'Indonésie et du Ghana qui ont lancé des évaluations conjointes de leurs systèmes de vérification de la légalité avant le commencement de leurs régimes FLEGT. Ces évaluations sont des processus itératifs qui peuvent prendre plusieurs mois. Il est donc recommandé d'en initier la préparation suffisamment à l'avance. L'évaluation formelle peut être également précédée d'un état des lieux qui permettra aux

deux parties d'évaluer leurs niveaux de préparation respectifs à la mise en œuvre du régime FLEGT.

Les deux parties se sont accordées sur la création d'un groupe de travail dont l'objectif est de développer les termes de référence d'une évaluation conjointe sur la base des critères proposés à l'annexe VIII de l'Accord, en prenant en compte les éléments actuellement couverts par le mandat actuel de l'AIS.

- **Résolution 12** : *un groupe de travail sera constitué afin de développer les termes de référence de l'évaluation conjointe sur la base des critères de l'annexe VIII de l'Accord.*

19. Communication sur l'Accord

- a. Présentation et approbation du format final du Rapport annuel conjoint 2013

La partie européenne a présenté la version finale du Rapport annuel 2013. Les deux parties ont validé le rapport afin qu'il soit diffusé dans les meilleurs délais.

- **Résolution 13** : *le Rapport Annuel 2013 est approuvé en l'état pour diffusion.*

20. Suivi de l'impact de l'APV

La partie européenne a présenté le principe de suivi des impacts de l'APV tels qu'indiqué dans les termes de l'Annexe X de l'Accord sur les mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'APV. Il s'agit notamment d'apprécier l'impact social, économique et environnemental de l'APV.

Les deux parties se sont accordées sur la nécessité de développer une méthodologie qui permettra à terme de définir un scénario de référence et d'apprécier l'impact de la mise en œuvre de l'Accord sur la base de critères sociaux, économiques et environnementaux. En fonction du résultat de ces analyses, des mesures d'atténuation pourraient être initiées.

Les deux parties se sont accordées sur la création d'un groupe de travail ayant pour mission de développer une méthodologie de mesure des impacts de l'Accord.

La mise en œuvre du projet Evaluation participative des impacts de l'APV FLEGT au Cameroun (CAJAD/FODER) devrait concourir à la réalisation de ce processus.

- **Résolution 14** : un groupe de travail sera constitué afin de développer une méthodologie pour le suivi des impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'Accord.

21. Date du prochain Conseil de suivi de la mise en œuvre de l'Accord

Il est proposé que le prochain Conseil ait lieu mi-mai, en fonction des disponibilités de ses membres.

22. Finalisation du compte rendu du 6^{ème} Comité conjoint de suivi de l'Accord

Il est proposé que la partie européenne soumette à la partie camerounaise une version intermédiaire sous 3 jours ouvrables pour commentaire.

23. Date du prochain Comité conjoint de suivi de l'Accord

Il est proposé que le prochain Comité conjoint ait lieu en septembre 2014.

Le Comité conjoint s'est clos à 16h.

Pour la partie européenne



Françoise COLLET
Ambassadeur
Chef de Délégation

Pour la partie camerounaise



Ngole Philip Ngwese

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Republic of Cameroon
Le Ministre
The Minister
Ministry of Forestry and Wildlife
MINISTRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix - Travail - Patrie

 MINISTERE DES FORETS
 ET DE LA FAUNE

 SECRETARIAT GENERAL

 DIRECTION DES FORETS



BP 34430
 Yaoundé
 Tél: 22 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland

 MINISTRY OF FORESTRY
 AND WILDLIFE

 SECRETARIAT GENERAL

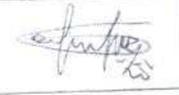
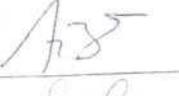
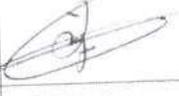
 DEPARTMENT OF FORESTRY

**FEUILLE DE PRESENCE A LA 6^{ème} SESSION DU COMITE CONJOINT DE SUIVI (CCS)
 DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV/FLEGT
 DU 23 AVRIL 2014, A YAOUNDE**

| N° | NOM ET PRENOM | STRUCTURE/SERVICE | TELEPHONE | ADRESSE MAIL | SIGNATURE |
|----|--------------------------|---------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------|
| 1. | Koulagnakouton Denis | SG/PI INFOP | 22 22 94 86 | Koulagnakouton Denis@yahoo.fr | |
| 2. | ROTEVIN THIBAUT | EUROPEAN COMMISSION | +32 470 990 816 | THIBAUT.ROTEVIN@EC.EUROPA.EU | |
| 3. | Pichet Thomas | EFi | + | thomas.pichet@efi.int | |
| 4. | LOUA LEAL | EFI | | loa.leal@efi.int | |
| 5. | Alipakoua Ndjéssa Valère | Rep. Autochtone | 77 18 69 57 99 09 68 74 | alipakoua@yaounde.cm | |

Annexe 1 - Liste des participants au 6^{ème} Comité conjoint de suivi

| N° | NOM ET PRENOM | STRUCTURE/SERVICE | TELEPHONE | ADRESSE MAIL | SIGNATURE |
|-----|----------------------------|-------------------|-------------|--|-----------|
| 6. | BELIN GA Sakonou Jeanne | S DEPT/MINDEF | 99756481 | ga.kembelebo @gmail.com | |
| 7. | OUDOUA Blandin | GFBZ | 79.27.09.60 | officem@yahoo.fr oudoua@yahoo.fr | |
| 8. | NONGNI BAKKER | MINDEF/G2 | 77-98 6327 | bakker.nongni@y3de | |
| 9. | Jean Robert ONANA | MINDEF/Relcom | 33973345 | minicomrelcom@yahoo.com | |
| 10. | MFOU'OU MFou'ou Bruno | MINDEF/DF | 99329729 | brunemfouou@yahoo.com | |
| 11. | MBONGO Martin | MINDEF/SN | 76657495 | mbongemartin@yahoo.fr | |
| 12. | EMADOUAN Clément | CA/DF/MINDEF | 76700408 | emadouan@yahoo.com | |
| 13. | Emmie Thérèse Shina | MINREX | 96483810 | shina -emmed 2013 @ yahoo.fr | |

| N° | NOM ET PRENOM | STRUCTURE/SERVICE | TELEPHONE | ADRESSE MAIL | SIGNATURE |
|-----|-----------------------|--------------------------------|-------------|---------------------------|---|
| 14. | Rodrigue NGONDO | FONDR | 77461932 | rtngougonvax@yahoo.fr |  |
| 15. | Nanga Ernst | MINFOP / CELCOM | 77 163788 | ngs_baw3@yahoo.fr |  |
| 16. | NGU LEUBEL RICHARD | MINFOP / CI | 54 484802 | webmaster@minfop.cm |  |
| 17. | NITYANT KAMENI badeo | MINFOP / DF | 76186129129 | ka.kameny@gmail.com |  |
| 18. | KANGA PATRICE | MINFOP / DF | 96015609 | patrickng@yahoo.fr |  |
| 19. | KAMKUIZO-PIAM PATRICE | Représentant Société Civile | 77803386 | patrick-20002002@yahoo.fr |  |
| 20. | NONGA MFossi Alain P. | MINFOP / DF / SN | 99242685 | nomfossi@yahoo.fr |  |
| 21. | FATERL Nathalie | MINFOP / FSDF | 96792077 | nathalie.madine@yahoo.com |  |
| 22. | Pine Bachel/Caroleine | FSDF | 99353903 | |  |

Activités urgentes et prioritaires 2014 et calendrier des réunions de suivi

Conformément aux activités présentées dans l'Annexe IX de l'APV, il a été défini des activités prioritaires pour l'année 2014. Parmi l'ensemble des activités prioritaires présentées en section 2, les activités les plus urgentes sont listées ci-après en section 1. La section 3 propose un calendrier prévisionnel des réunions du Comité national de suivi, du Comité conjoint et du Conseil conjoint de suivi.

1. Activités urgentes en 2014

| Activités urgentes 2014 <i>selon Plan d'activité initial</i> | Sous-activités 2014 | Période de réalisation |
|---|--|----------------------------|
| Activité 8 : Mise en place du système de vérification de la légalité | Mobilisation du prestataire de service et développement de l'application SIGIF I | 1 ^{er} trimestre |
| | Développement de l'application SIGIF II | 2 ^{ème} trimestre |
| | Reconnaissance des systèmes de certification privée | 2 ^{ème} trimestre |
| | Développement des procédures de délivrance des attestations (MINEPDEP) | 1 ^{er} trimestre |
| | Finalisation et validation des procédures de délivrance des attestations de conformité à la réglementation du travail (MTSS) | 1 ^{er} trimestre |
| | Emission des certificats de légalité FLEGT | 2 ^{ème} trimestre |
| Activité 9: Mise en place du système de délivrance des autorisations FLEGT | Vulgarisation des procédures de délivrance des autorisations FLEGT | 4 ^{ème} trimestre |
| Activité 4: Renforcement des capacités | Déploiement du SIGIF II (financement UE) | 3 ^{ème} trimestre |

| | | |
|---|---|--|
| <i>exemples d'activités 2014</i> | Vulgarisation des procédures de contrôle MINEPDEP et MTSS (financement FAO) | 2 ^{ème} trimestre |
| | Formation thématiques (traçabilité et vérification de la légalité par l'entité forestière, Observation indépendante externe par la société civile, lutte anti-corruption etc. (financement UE, FAO et autres) | 1 ^{er} – 4 ^{ème} trimestre |
| | Formation à l'utilisation des normes géo-référencées | |
| Activité 6. Amélioration du système national de contrôle | Publication des informations à rendre publique | 1 ^{er} trimestre |
| | Développement de procédures internes d'information du public y compris la clarification des rôles et responsabilités | 1 ^{er} trimestre |
| | Mise en œuvre de l'arrêté sur le contentieux | 1 ^{er} trimestre |
| | Mise en place d'un système d'observation indépendante externe (financement UE, FAO) | 1 ^{er} trimestre |

2. Activités prioritaires en 2014

| Activités prioritaire 2014 <i>selon Plan d'activité initial</i> | Sous-activités 2014 | Période de réalisation |
|--|---------------------------------------|----------------------------|
| Activité 1: Sensibilisation et information des acteurs et du public | Mobilisation de la Facilitation | 1 ^{er} trimestre |
| | Rapport annuel 2013 | 1 ^{er} trimestre |
| | Réajustement du plan de communication | 2 ^{ème} trimestre |

| | | |
|--|---|--|
| | Actualisation des informations sur le site web | 1 ^{er} – 4 ^{ème} trimestre |
| | Tenue d'un forum sur la gouvernance forestière (financement UE) | |
| Activité 3: Arrangements institutionnels | Organisation des structures centrales et déconcentrée pour la gestion du SVL | 4 ^{ème} trimestre |
| | Tenue trimestrielle des réunions du CNS, CCS et Conseil conjoint | 1 ^{er} – 4 ^{ème} trimestre |
| Activité 5 : Réforme du cadre juridique | Développement des textes d'application de la loi forestière et consultation des parties prenantes | 1 ^{er} – 2 ^{ème} trimestre |
| Activité 6 : Amélioration du système national de contrôle | Vulgarisation du guide du contrôleur forestier développé par l'OI | 1 ^{er} trimestre |
| | Mise en place d'un cadre de concertation en appui au système d'observation indépendante externe de la société civile | 2 ^{ème} trimestre |
| | Suivi de la transparence et lutte anti-corruption | 1 ^{er} – 4 ^{ème} trimestre |
| | Suivi de la conversion des forêts (financement UE) | 1 ^{er} – 4 ^{ème} trimestre |
| Activité 10: Audits indépendants du système | Conduite de l'évaluation de la conformité des documents associés au processus d'attribution de chaque titre forestier en vigueur au Cameroun (inclus sous l'activité 8) | 1 ^{er} trimestre |
| Activité 13: Suivi des impacts de l'APV | Définition d'un cadre pour le suivi des impacts sociaux, environnementaux et économiques de l'APV | 3 ^{ème} trimestre |
| | Développement et test d'une méthodologie l'évaluation participative des impacts de l'APV-FLEGT (financement EU) | 1 ^{er} – 4 ^{ème} trimestre |

3. Calendrier des Comités national de suivi, des Comités conjoints et des Conseils conjoints prévus en 2014

Il est prévu en 2014 au moins 4 sessions de suivi de la mise en œuvre de l'APV avec des réunions trimestrielles regroupées chronologiquement comme suit : Le Comité national de suivi se réunit au moins 15 jours avant le Comité conjoint afin de débattre de l'ordre du jour du Comité ; le Conseil conjoint se réunit au plus tard 15 jours après le Comité afin de valider les décisions prises par le Comité conjoint.

| Comité national / Comité conjoints /Conseils conjoints de suivi | Dates de convocation suggérées |
|---|--------------------------------|
| 4 ^{ème} CNS | Fin mars 2014 |
| 6 ^{ème} CCS | |
| 5 ^{ème} Conseil conjoint | Mai 2014 |
| 5 ^{ème} CNS | juillet – août 2014 |
| 7 ^{ème} CCS | |
| 6 ^{ème} CNS | Fin septembre 2014 |
| 8 ^{ème} CCS | |
| 6 ^{ème} Conseil conjoint | |
| 7 ^{ème} CNS | Décembre 2014 |
| 9 ^{ème} CCS | |
| 7 ^{ème} Conseil conjoint | |